

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

### Décision du Président n°2022-005

#### Objet : Patrimoine - cession de bien

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

#### Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2020-11-04-001 du 4 novembre 2020 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

#### Considérant

- l'achat du véhicule PEUGEOT Expert Premium pour le service maintenance de la CCVS en date du 26/03/2020,
- l'offre de reprise du véhicule KANGOO du service assainissement de la CCVS (numéro inventaire V00-1) faite par le fournisseur PEUGEOT PSA RETAIL pour un montant de 200 Euros,
- la nécessité de régulariser les écritures de cessions de l'année 2020,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter l'offre de reprise de PEUGEOT PSA RETAIL d'un montant de 200 € pour l'achat du véhicule PEUGEOT Expert Premium.

**Article 2** : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC BELFORT 2 antenne Giromagny

#### Visa préfectoral

Etueffont, le 12 janvier 2022.

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.